

COMMUNE DE CAUPENNE-D'ARMAGNAC

PROCES VERBAL Séance du 5 Juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le cinq juin à 19 heures, le conseil municipal de la commune de Caupenne-d'Armagnac régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle de la mairie sous la présidence de M. Patrick GUICHEBAROU, Maire. La séance a été publique.

Etaient présents : MM. GUICHEBAROU Patrick, ORTEGA Josiane, DUFFOUR Frédéric, FIOR Anne-Marie, BACQUELA Hervé, BOCKSTAEEL Cécile, BRETHES David, DUCOM Joël, LEFAIX Christian, SAINT-GERMAIN Fanny, TRÉMOUSS Chloé

Mme Josiane ORTEGA a été élue secrétaire de séance.

1- ADOPTION DU PV DU 22 AVRIL 2026

Après relecture du PV, le conseil municipal l'adopte à l'unanimité.

2- ÉLECTIONS SENATORIALES

Monsieur le Maire informe que les élections sénatoriales auront lieu le 27 septembre et qu'il faut désigner un délégué et trois suppléants.

Après la mise en place du bureau : les deux plus âgés et les deux plus jeune ainsi qu'une secrétaire de séance, les conseillers municipaux ont voté et désigné Patrick Guichebarou en tant que titulaire, élu avec 11 voix, puis les trois suppléants : Josiane Ortéga, Frédéric Duffour et Anne-Marie Fior, élus avec 11 voix également.

3- REGIME FORESTIER

Le Maire expose qu'il serait souhaitable, dans le cadre de l'amélioration du patrimoine forestier de la commune, de faire relever du Régime Forestier des parcelles communales boisées récemment acquises sises aux lieux-dits « Lasbarthètes » et « Jouanelle ». Ainsi, ces parcelles pourront être intégrées au patrimoine forestier communal et bénéficier de :

- l'appui technique, de la régie et de la surveillance de l'Office National des Forêts,
- d'une gestion durable dans le cadre d'un plan de gestion sur 125 ou 20 ans,
- de subventions pour les travaux d'entretien et d'équipement de la forêt.

Après débat, à l'unanimité, le conseil municipal demande l'application du régime forestier sur les parcelles concernées pour une surface totale de 3 ha 60 a 75 ca.

4- CONTENTIEUX SUITE A AGRESSION SUR DOMAINE PUBLIC

Monsieur le Maire expose au conseil municipal l'agression dont il a été victime le 13 mai 2026 par M. BECQUART François, propriétaire à Espagnet.

Une plainte a été déposée auprès de la Gendarmerie de Riscle ce même jour et M. le Maire est convoqué à l'audience du Tribunal Judiciaire à Auch le 13 octobre 2026.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal autorise M. le Maire à représenter la commune en justice sur cette affaire, notamment intenter les actions nécessaires, défendre la commune, signer l'ensemble des documents.

De plus, M. le Maire explique que suite à cette agression très violente, M. Thierry Bréthous a activé son droit de retrait pour l'entretien des abords de l'église, du cimetière et de la rampe pour personnes à mobilité réduite d'Espagnet.

A l'unanimité, le conseil municipal propose que M. Bréthous n'aille plus tout seul entretenir ce lieu et sera systématiquement assisté d'un conseiller municipal durant toute la durée des travaux. Monsieur le Maire en informera M. Bréthous et cet accord sera inscrit sur le Registre Sécurité de l'agent de prévention.

5- DECISION MODIFICATIVE

Monsieur le Maire explique qu'une décision modificative est nécessaire afin de payer les honoraires du commissaire enquêteur qui s'élèvent à 4024.50 €.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal vote pour cette décision modificative.

6- PROJET D'ACQUISITION D'UNE PARCELLE A ESPAGNET

Monsieur le Maire informe qu'une parcelle est en vente à Espagnet. Il s'agit de la parcelle AW 4 appartenant à Mme Roumat, d'une superficie de 54a 55ca et jouxtant la parcelle AW 3 appartenant à la commune. Après discussion et débat du conseil municipal, M. le Maire fera une proposition de prix à 3000 € à la propriétaire pour l'acquisition de cette parcelle.

7- QUESTIONS DIVERSES

7-1 : Monsieur le Maire propose qu'une convention de mandat limité à la facturation soit mise en place avec l'ONF. Après avoir délibéré, le conseil municipal décide que la commune donne mandat à l'ONF pour procéder, en son nom et pour son compte en tant que collectivité propriétaire, à l'établissement et à l'émission des factures relatives aux ventes de bois issues de la forêt communale.

7-2 : Recensement 2027 : M. le Maire informe que le prochain recensement sur la commune aura lieu du 21 janvier au 20 février 2027, Mme Fior Anne-Marie est désignée en tant que coordonnateur communal.

7-3 : Un audit énergétique a été réalisé sur l'école par le cabinet ATHEMIS ÉNERGIE. Anne-Marie Fior et Cécile Bockstael ont participé au rendu de cet audit qui présente une performance thermique globalement satisfaisante.

7-4 : M. le Maire informe que, suite au dernier conseil d'école qui a eu lieu le 2 juin, les effectifs pour la rentrée 2026 sont stables : 108 élèves avec un E/C de 18, sans compter les TPS.

7-5 : Commissions CCBA : M. le Maire présente les différentes commissions de la CCBA et invite les conseillers municipaux à s'inscrire dans ces différentes commissions.

7-6 : Commissions communales : M. le Maire invite les commissions à se réunir, de réfléchir à un nouveau site pour la communication (Intra Muros) et de caler une date pour la maillade.

7-7 : le logement communal au-dessus de l'école est toujours disponible. M. le Maire demande à chaque conseiller de le faire savoir autour de soi.

7-8 : M. le Maire informe que le plan de bornage sur le sentier pédagogique a été approuvé par M. Labède.

7-9 : Les chantiers jeunes se dérouleront du 6 au 17 juillet avec la participation de 4 jeunes.

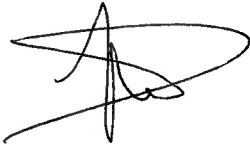
7-10 : M. le Maire annonce qu'une réunion d'information des élus, organisée par le SDIS, aura lieu le 9 septembre 2026 de 14 h à 16 h au centre de secours de Nogaro. Cette rencontre a pour objectif de présenter le fonctionnement du SDIS, ainsi que les principales responsabilités et enjeux liés à la sécurité civile à l'échelle communale.

7-11 : M. le Maire informe que la collecte des textiles est terminée. Le conteneur sera retiré prochainement.

7-12 M. Joël Ducom souhaite savoir quand est-ce que les poteaux, qui sont à terre depuis la tempête, seront remis en place car tout le quartier de Cantiran est privé de fibre. M. le Maire informe que les déclarations sont faites et invite les personnes qui n'ont plus ce service à appeler leur opérateur.

La séance est levée à 20 H 45.

Le secrétaire,

A stylized, handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke extending to the right.

Le Maire,

A stylized, handwritten signature in black ink, featuring a large, bold 'M' shape with a long horizontal stroke extending to the right.